

AVIS N°08 – CESECE GUYANE

**SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU PONT
DU LARIVOT (OUVRAGE DE 1300 M DE LONGUEUR EN
AVAL DU PONT ACTUEL)**

**ASSEMBLEE PLENIERE DE LA
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE
GUYANE**

**DU VENDREDI 09 AVRIL 2021
A 9 HEURES**

**Maison des Cultures et des Mémoires de Guyane
(MCMG)
85, avenue Jean-Marie Michotte
97354 REMIRE MONTJOLY**

RAPPORTEUR

**Jean-Marc AIMABLE
Président de la commission cadre de vie
Politique de la ville, loisirs et sports**

Le vendredi 09 avril 2021, les membres du CESECEG se sont réunis en séance plénière à la Maison des Cultures et des Mémoires de Guyane, sous la présidence de Madame Ariane FLEURIVAL

En présence de :

Messieurs AIMABLE Jean-Marc, APOUYOU Bruno, BACOT Jean-Pierre, BOURETTE Jean-Marc, Mesdames CAPE Raymonde, CESTO Janie, CHAMBEAUD Aïssatou, Monsieur CLOP Patrick, Mesdames CRESSON Marie-Josée, CYRIAQUE Samantha, Messieurs DE THOISY Benoit, DORVILMA Christian, Madame ELFORT Monique, FLEURIVAL Ariane, Messieurs FRANCILLONNE Joel, GIRAULT Rémi, GOURLE Sébastien, Madame GOVINDIN Thara, Monsieur HORTH Raymond, Madame HOVEL Charlette, Messieurs KARAM Georges-Michel, KRIVSKY Franck, LAMBERT Stéphane, LEWEST Jean-luk, MADERE Christophe, MAGNAN Didier, MARIEMA José, Mesdames NIVEAU Isabelle, NIVOIX Martine, PALCY Nicole, Monsieur PALOMBI Robert, Madame PORRINEAU Chantal, Monsieur PRIMEROSE Antoine, Mesdames ROBINEL Valérie, SIMONARD Patricia et Monsieur XAVIER Yannick

Etaient absents :

Messieurs ALFRED Olivier, BARRAT Marc, CALMANT Stéphane, Mesdames DE NEEF Rosemonde, EBION Sarah, Messieurs FLEURIVAL Roger, FLORA Cyrille, Madame GUTH Aline, Messieurs LORiot Bruno, PERROT Pierre, Madame PSYCHE Jessy, Monsieur RIMANE Davy, Madame ROBO-CASSILDE Magali, Monsieur SUZANON Claude et Madame THEOLADE Marie-Claude.

Etaient absents excusés :

Messieurs ALCIDE DIT CLAUZEL Phillipe, EVE Roland, MATHIAS Jean-José.

Procuration :

Madame CORMIER Karyn donne pouvoir à Madame CAPE Raymonde.

L'administration du CESECEG :

Madame PANELLE-KARAM Marthe, Déléguée du CESECE GUYANE

Madame LUPON Madge, Directrice du CESECE GUYANE

Monsieur CLAIRE Jean-Paul, Chef de cellule Secrétariat des instances

Monsieur LAGUERRE Vincent, Chef de cellule Culture

Madame AUGUSTE Augustine, Assistante de Mission, Cellule du Secrétariat des Instances

Madame PARESEUX Béatrice, Assistante de Mission de la Présidence du CESECE Guyane

Madame BINARD Ramona, Agent d'accueil du CESECE Guyane

Monsieur HENRI Junior, agent de sécurité – Accueil Cesece Guyane

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 7124-1 à 3 et R 7124-1 à 7
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG) ;*



Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2016-1596 du 24 novembre 2016 relatif au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane, en Guadeloupe en Martinique, à Mayotte et à la Réunion ;

Vu la circulaire interministérielle du 11 décembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des conseils consultatifs (CESER, CESE, CCEE, et CESECE) des collectivités ultramarines au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 14 décembre 2017 (R03-2017-12-14-003), 19 décembre 2017 (R03-2017-12-19-003), 21 février 2018 (R03-2018-02-21-003) et 29 mars 2018 (R03-2018-03-29-005) fixant la liste des organismes représentés au CESECEG, le nombre de leurs représentants et les modalités de désignation ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 29 décembre 2017 (R03-2017-12-29-006), 11 janvier 2018 (R03-2018-01-10-006), 3 avril 2018 (R03-2018-04-03-004) et 26 juin 2018 (R03-2018-06-27-004) relatifs à la désignation des membres du CESECEG ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 30 avril 2018 (R03-2019-05-24-001), 24 mai 2019 (R03-2019-05-24-002), 24 octobre 2019 (R03-2019-10-24-008) et 5 novembre 2019 (R03-2019-11-05-001) portant remplacement de membres du CESECEG ;

En application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, les membres du CESECEG représentant la société civile ont été consultés par voie électronique afin d'émettre un avis sur les rapports faisant l'objet d'une saisine facultative ou obligatoire de la Collectivité territoriale de Guyane. ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article R.7124-22 ;

Vu le règlement intérieur du Cesece Guyane dans son article 4.7 ;

Vu la consultation publique du 04 janvier 2021 au 04 février 2021

Vu la décision de bureau du 26 janvier 2021 n°02-01/2021 portant sur l'Auto-saisine sur le Projet de construction du nouveau pont du Larivot2 (ouvrage de 1300 m de longueur en aval du pont actuel)

Vu le rapport n°3 - rapport AP 03-2021-cese sur le projet de construction du nouveau pont du Larivot (ouvrage de 1300 m de longueur en aval du pont actuel)

Vu l'assemblée Plénière du Cesece Guyane du 09 avril 2021.

AVIS DU CESECE SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU PONT DU LARIVOT (OUVRAGE DE 1300 M DE LONGUEUR EN AVAL DU PONT ACTUEL)

La Problématique et les objectifs de cette autosaisine

Le bureau du CESECE, réuni le mardi 26 janvier 2021 faisant suite à la proposition de la Présidente, Mme Ariane FLEURIVAL, a décidé de s'auto-saisir sur le projet de construction du nouveau pont du Larivot, suite à l'enquête publique lancée par l'Etat du lundi 4 janvier au mercredi 3 février 2021 par une décision de bureau (*cf. annexe-1*)

Bien que la construction du nouveau pont du Larivot, axe reliant l'Est à l'Ouest de notre Région, constitue un projet majeur du développement pour notre territoire, la question centrale se pose sur la véritable ambition de cette infrastructure pour le Peyi Guyane qui poursuit son développement vers les territoires de l'Ouest et de l'Est et doit aussi de faire face à la concentration de la population dans la ville capitale : Cayenne.

Jouant pleinement son rôle de représentants de la société civile organisée et devant les nombreuses remontées des citoyens mais aussi des différents acteurs économiques et politiques sur le choix effectué pour la construction de ce nouveau pont, un groupe de travail conduit par la Présidente et dont le rapporteur est Jean-Marc AIMABLE a rencontré les principaux interlocuteurs.

Méthodologie

Afin de mieux cerner les contours de ce projet, la Présidente a lancé une concertation auprès des différentes instances décisionnelles, les collectivités territoriales, les trois chambres consulaires, les parlementaires et l'Etat afin de permettre aux membres de l'assemblée et plus particulièrement les commissions référentes de mieux saisir l'impact de la construction de ce nouvel ouvrage de 1300 m de longueur en aval du pont actuel.

Ce travail a été mené conjointement par :

- ✓ **La commission développement économique, Emploi, Insertion** présidée par Mr Didier MAGNAN
- ✓ **La commission aménagement du territoire** » présidée par Mr Olivier ALFRED
- ✓ **La commission cadre de vie Politique de la ville, loisirs et sports** présidée par Mr Jean-Marc AIMABLE.
- ✓ **La commission prospective et planification** présidée par Mr Emmanuel BAZIN de JESSEY.
- ✓ Les deux vice-présidents Mr Franck KRIVSKY, Mr Jean-Pierre BACOT avec l'appui des deux encadrantes, Marthe PANELLE-KARAM et Madge LUPON.

Les Auditions

Ces auditions se sont déroulées entre les mois de février et avril 2021 et ont permis de rencontrer, d'échanger, d'appréhender, d'entendre toutes les entités pour recueillir leurs avis sur les évolutions, les modifications qu'ils souhaiteraient voir apporter à la réalisation de l'ouvrage validé par l'enquêtrice publique et par voie de conséquence par l'État.

Les auditions se sont déroulées avec :

- ✓ **La Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM)** : Raynald VALLEE, directeur général des territoires et de la mer, Charles BIZIEN, directeur de l'aménagement des territoires et de la transition écologique, Samuel COLLON, adjoint au chef de service Infrastructures et Transports, Emilie MORDACQUE, chef de l'unité RN1-pont du Larivot, le vendredi 29 janvier 2021.
- ✓ **Les quatre parlementaires** : les Députés : Lénaïck ADAM, Gabriel SERVILLE et les Sénateurs, Mme Marie-Laure PHINERA-HORTH, le mardi 2 février 2021. Le sénateur Georges-PATIENT empêché, a appuyé la motion (**cf. annexe 2**) produite par les parlementaires à l'issue de l'audition du 2 février 2021.
- ✓ **Le Président de l'association des maires**, François RINGUET : le mardi 2 février 2021.
- ✓ **Les Maires de Macouria** - M. Gilles ADELSON et **de KOUROU** – M. François RINGUET : le mardi 2 février 2021.
- ✓ **Le Président de la Chambre de Métiers et de l'artisanat** : M. Roberto OSSEUX, Mr Jason JOHN, vice-président de la Chambre de métiers et de l'artisanat, le mercredi 17 mars 2021.
- ✓ **Le Président de la CACL et le Maire de Matoury** : M. Serge SMOCK, le 22 mars 2021
- ✓ **La conférence des Maires**, Mme Sandra TROCHIMARA, M. Serge SMOCK, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Patrick LECANTE, M. Gilles ADELSON, M. Claude PLENET, le vendredi 26 mars 2021.
- ✓ **La présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Guyane** et son bureau : Mme Carine BOSSOU-SINAI, le vendredi 26 mars 2021.
- ✓ **Président de la Collectivité Territoriale de Guyane** représenté par la 3^{ème} vice-présidente de la CTG, Déléguée à l'Aménagement du territoire, Mme Isabelle PATIENT, le vendredi 2 avril 2021.
- ✓ **Le Président de la Chambre d'agriculture** représenté par le 1^{er} vice-président de la Chambre d'Agriculture, Jean-Yves TARCY, le vendredi 2 avril 2021.

I - L'IMPACT DE LA FERMETURE DU PONT DU LARIVOT POUR LE TERRITOIRE DE LA GUYANE

1. LE PONT DU LARIVOT CONSTRUIT EN 1976

Long de 1.200 mètres, situé sur la route nationale *1 est dans un estuaire* et l'unique ouvrage d'importance permettant d'assurer la desserte routière entre l'Ouest du territoire, l'agglomération de Cayenne et le reste de la Guyane.

Au-delà, il permet l'accessibilité à des infrastructures d'intérêt majeur tel que l'aéroport international Félix EBOUE, la base spatiale de Kourou, le grand port maritime de dégrad des cannes, les hôpitaux de Cayenne, Kourou, Saint-Laurent du Maroni.

Tout accident ou incident sur le pont du Larivot actuel conduirait à sa fermeture partielle ou totale, de courte, moyenne ou longue durée avec un impact considérable sur les déplacements en Guyane et sur l'ensemble de la vie économique et sociale du territoire.

2. RAPPEL DU CONTEXTE DE LA FERMETURE DU PONT EN 2010 (cf. annexe 3)

Fin 2009 - début 2010 un incident survenu à l'encontre du pont actuel, prive de manière radicale, toute circulation possible. La fermeture du pont et l'installation d'une déviation au début **du mois de mars 2010**.

Ce chantier a obligé les usagers à emprunter une route départementale 5. Pour y faire face, une seule alternative s'imposait : la route de Montsinéry-Tonnegrande totalement inadaptée structurellement à cet effet. Cette situation hors norme, a généré d'énormes difficultés de transport couplées d'un agacement généralisé de la population. Détour de plus de 40 km et hausse des dépenses de consommation des ménages et des acteurs économiques.

Des moyens importants pris en charge par l'État sont arrivés de l'hexagone afin de renforcer le réseau qui a servi de voie de délestage. Ce qui a entraîné de nombreux bouchons, notamment en périphérie de la ville de Cayenne.

Le pont du Larivot a fait l'objet d'une fermeture à la circulation afin d'opérer d'importants travaux de renforcement du tablier et de certains piliers et ont permis de rénover « l'une des piles notamment la n°13 dont l'un des six pieux était cassé ». Les travaux de réparation du pont du Larivot se sont achevés le lundi 15 mars 2010 pour **une réouverture officiellement le 17 mars 2010**.

Depuis septembre 2013, le pont du Larivot fait l'objet d'une remise en état du tablier qui présente des risques identifiés par les services de l'Etat et donne lieu à des opérations délicates d'entretien qui ne nécessitent pas l'interruption de la circulation.

Une surveillance renforcée est mise en place sur l'ouvrage afin d'assurer une poursuite de l'exploitation du pont dans les meilleures conditions de sécurité pour tous (*une surveillance et une maintenance périodiques, dans le cadre de programmes d'entretien et de réparation pluriannuels*).

L'ensemble des acteurs économiques, politiques et la société civile, n'ont pas manqué d'indiquer aux autorités gouvernementales que la réfection du pont était impérative pour éviter qu'une situation similaire à celle de 2010 ne se reproduise occasionnant à nouveau, (une fermeture complète du pont durant de longs mois qui avait engendré beaucoup de difficultés socio-économiques).

Le 26 juillet 2017, les autorités locales ont confirmé le doublement de cet ouvrage avec la signature de l'avenant au contrat de plan état région (CPER) 2015-2020. Cette opération fait partie des mesures importantes du plan d'urgence pour la Guyane proposée par le Gouvernement, dans le cadre de l'Accord de Guyane du 20 avril 2017. Les événements populaires de 2017 ont accru la nécessité d'obtenir une nouvelle infrastructure répondant aux ambitions économiques et sociales de la Guyane de demain

Cette nouvelle dynamique de développement a donc été intégrée dans les accords de Guyane d'avril 2017 et devait contribuer à une relance de la commande publique.

Cependant, le caractère épique d'une telle situation a permis de mettre en exergue l'état de dépendance infrastructurelle de la Guyane dans son ensemble.

II - LE PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT PAR L'ÉTAT

1. LE NOUVEAU PONT DU LARIVOT

Le doublement du pont du Larivot est absolument indispensable en vue d'assurer en toutes circonstances une continuité de la circulation des biens et des personnes. Le projet consiste à construire un nouvel ouvrage de 1300 m de longueur en aval du pont actuel. Il doit permettre de répondre à l'augmentation du travail et du trafic entre Cayenne et les communes situées à l'Ouest du pays.

Ainsi, ce nouveau projet de construction conforté initialement par le doublement de la RN1 s'intègre dans un ensemble d'autres projets structurants impactant de surcroît, la Guyane sur les dix prochaines années. Les travaux sont envisagés entre 2021 et 2024.

Un deuxième pont, parallèle à l'existant à quelques dizaines de mètres, du côté du port du Larivot et de la pointe Liberté, représente également la première étape de l'aménagement

de la RN1 qui vise notamment à améliorer la fluidité de la circulation au sein de l'agglomération de Cayenne et la sécurisation des différents modes de transport.

Un doublement des voies sur cet axe routier, le plus fréquenté en Guyane qui reçoit chaque jour près de 15 milles véhicule franchissant la rivière de Cayenne.

La circulation se fera sur le pont existant dans le sens Kourou vers Cayenne et sur le nouveau pont dans le sens Cayenne vers Kourou. Côté Macouria, un giratoire sera construit au niveau du carrefour actuel avec l'avenue Belle Humeur et la route de la pointe Liberté. Les cyclistes et piétons pourront circuler en sécurité sur le nouveau pont dans les deux sens sur la voie dédiée. Les cyclomoteurs pourront circuler sur la bande dérasée de droite élargie.

En 2018, plusieurs réunions de concertation ont eu lieu sur Cayenne, Matoury, Montsinnéry et Macouria en vue de présenter le projet dans sa globalité. *« **Président de la CTG** : « nécessité de détailler bien plus largement le dispositif de dessertes secondaires sur la zone concernée (Sablance ; Soula, Belle Humeur ; pointe Liberté...) très peuplée et en fort développement. [...] Au-delà des aspects techniques de circulation, concernant tous types d'usagers, et d'inter-pénétration entre la RN1 et le réseau secondaire, il s'agira également de mesurer les coûts surement importants de ces aménagements secondaires. Par ailleurs, ces réflexions soulèvent la problématique du statut de la future RN1 (route de transit ou boulevard urbain) et en filigrane pose aussi la question de l'entrée dans Macouria et/ou de son contournement également. » cf. bilan de la concertation publique du 19 au 31 mars 2018 pour l'aménagement de la Rn1 entre balata et la Carapa (entre l'échangeur de Balata et le carrefour Carapa.*

Ce dernier a été ensuite exposé aux élus le 12 février 2019, dans le cadre d'une concertation sur l'Aménagement de la RN1 entre Balata et la RD51 / Doublement du pont du Larivot, le 12 février 2019 (cf. annexe 8).

Décembre 2020, lancement de l'enquête publique sur le projet de construction du nouveau pont du Larivot sur les communes de Macouria et Matoury devant permettre la remise de conclusions au mois de février 2021 pour démarrer les travaux.

La phase d'enquête publique (enquête publique et enquête parcellaire) s'est déroulée du lundi 4 janvier au mercredi 3 février 2021. <https://www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2021>.

La maîtrise d'œuvre ayant été choisie (Egis a décroché la maîtrise d'œuvre du pont du Larivot qui sera construit entre Macouria et Matoury, à proximité de Cayenne, en Guyane : <https://www.constructioncayola.com/infrastructures/article/2019/09/27/126059/guyane-nouveau-pont-sur-riviere-cayenne>), les travaux devraient démarrer au mois de septembre 2021 et se dérouler sur une durée de 3 ans et demie. *« La conception amont de l'ouvrage a été réalisée par l'agence Lavigne-Chéron Architectes et le Cerema. L'ouvrage en lui-même mesurera 1 312 m de long et supportera deux voies de circulation dans le sens Cayenne-Kourou (le trajet inverse s'effectuera sur l'ancien pont) ainsi qu'une voie verte pour les cycles et piétons ».* cf. annexe 8).

Cette opération s'élève à 126 M€ dont 100M€ sont entièrement financés par l'État qui va assurer la maîtrise d'ouvrage sur les crédits du plan d'urgence.

2- LE POINT DE VUE DES AUDITIONNES

1. La Direction Générale des Territoires et de la Mer

Le directeur présente l'actuel projet avec le détail de la circulation à sens unique selon le canevas suivant :

- L'axe Cayenne/ Kourou : desservi par le nouveau pont rehaussé de 11 m par rapport à l'ancien. Cet axe sera constitué de deux voies de circulation et une voie verte pour les piétons et cyclistes.
- L'axe Kourou/Cayenne : desservi par le pont actuel se fera sur les seules voies de circulation déjà existantes.

Ces deux axes déboucheront sur un giratoire tandis que le doublement de la RN1 aura lieu jusqu'à la zone de Soula.

La DGTM explique que le choix de construire deux ouvrages complètement distincts permettra de garantir la circulation en toute circonstance. Quant au pont actuel, il aurait une durée de vie de 40 années selon l'expertise menée fin 2019-début 2020. Ce dernier devra être à minima reconfiguré et à terme remplacé définitivement. Ce choix de mise en circulation de deux ponts sur un même itinéraire est guidé par la possibilité de disposer d'une alternative en cas d'accident sur l'un des ponts permettant ainsi d'éviter le blocage de la circulation.

2. Les 4 parlementaires, le Président de l'Association des Maires, les Maires de Macouria et de Kourou (cf. motion en annexe 2)

Dans le cadre de l'audition demandée par le Cesece Guyane aux parlementaires et les maires de Kourou, de Macouria et de Matoury, ces derniers ont pris la décision pour appuyer notre démarche, de rédiger une motion afin qu'elle soit jointe à notre rapport final et transmise à l'enquêtrice publique.

Cette motion commune, initiée par le Président de l'Association des maires de Guyane François Ringuet et co-signée par 3 des 4 parlementaires de Guyane : Marie-Laure Phinéa-Horth et les deux députés Gabriel Serville et Lénaïck Adam et soutenue par Georges Patient hors de Guyane, parlent d'une enquête « *biaisée* » et demandent « *un projet à la mesure de l'ambition territoriale* ». Ils insistent pour un redimensionnement d'un pont à « *3 fois 3 voies, complétées d'une voie pour les transports en commun, d'une voie pour les mobilités douces et d'une voie piétonne* ».

Cette motion, parle d'une "enquête déjà biaisée", rappelant qu'à terme, le pont "historique" du Larivot, devra être fermé en raison de sa vétusté et que cela "replongera les Guyanaises et Guyanais dans les affres de la mobilité actuelle". Besoin d'un projet "à la hauteur du territoire"

Enfin, les parlementaires expliquent que cette enquête « va à rebours du choix de la population » qui souhaite « une infrastructure à la mesure de notre ambition territoriale et conforme à la Guyane de demain : un pont 3 fois 3 voies pour le trafic routier dont une voie pour les mobilités collectives (bus, cars) ». Ils insistent aussi sur la nécessité, en supplément, « d'une voie pour les mobilités douces (vélos, trottinettes électriques...) ainsi qu'une voie piétonne ».

3. Les organismes consulaires

Les organisations consulaires se sont exprimées et émis un certain nombre de réserves motivées par :

- ✓ L'absence de prise en compte du déploiement du réseau TCSP dans le projet, et plus globalement l'absence d'anticipation du développement des transports en commun et scolaire à une période où la réduction des pollutions environnementales revêt un enjeu majeur pour la santé publique.
- ✓ L'absence d'insertion du projet dans un cadre global considérant un redimensionnement de la RN1 et une réhabilitation globale de la RD5 et des ponts s'y attachant.
- ✓ L'absence de lien avec le projet de la Centrale électrique du Larivot,
- ✓ La faiblesse des mesures mises en place dans le dispositif éviter-réduire-compenser.
- ✓ L'impact environnemental occasionné notamment en phase travaux
- ✓ L'absence de considérations à vocation économique notamment en matière de transport fluviale de marchandise.
- ✓ L'incohérence en matière d'utilisation prévisionnelle des fonds publics sollicités à nouveau, une fois le pont initial considéré comme étant hors d'usage.
- ✓ Le transport des marchandises des agriculteurs de l'ouest qui se rendent à Cayenne pour vendre leur production sera pénalisé s'il faut à nouveau passer par la RD5.
- ✓ Le projet en l'état ne nous convient pas, car c'est une deux voies qui ne va s'arrêter jusqu'à Soula.

4. La Collectivité Territoriale de Guyane

La collectivité Territoriale de Guyane considère que ce projet n'a de raison d'être qu'à la seule condition qu'il faille acter et donc prévoir financièrement la réalisation d'un 3^{ème} pont . Un ouvrage de substitution intervenant lors de la mise hors d'usage du 1^{er} pont.

Ensuite, elle insiste sur la nécessité d'actualisation du Plan Global des Transports et Déplacements de la Guyane (2013-2025) <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-global-des-transports-et-deplacements-de-r645.html> et de la modélisation du réseau routier guyanais.

Ce plan concerne les voyageurs et les marchandises et avait pour objectif de définir le cadre d'un système de transport efficace et performant s'appuyant sur une modernisation des infrastructures routières et donnant toute sa place au développement des transports collectifs.

« Il faudra traiter la portion entre Macouria et le pont qui est très problématique et complexe. Insiste sur les enjeux de la zone entre le carrefour de balata et le pont, le quartier de la chaumière, du port du Larivot et le projet de développement, des programmes O.I.N du Larivot, de Macouria, et de l'ancien Rémire. Des secteurs à vocation de développement qui demandent une réflexion globale pour le transport en commun, l'aménagement du territoire ».

« Il faut avoir une réflexion globale de tous ces modes de déplacements car on a déjà atteint le mode de saturation du réseau routier du fait que l'on prenne plus d'une heure et demie entre Soula et Cayenne ». Aujourd'hui, il y a la nécessité de vouloir débloquent cette partie du réseau ».

« La voie maritime ne va pas être la réponse, il faudra penser au transport terrestre de toute cette zone par une desserte permettant une fluidification de la circulation. Il faut vraiment que les voiries terrestres soient aménagées et capacitaires pour permettre l'amélioration de la situation ».

« Nous travaillons sur la requalification et la réservation pour permettre de redimensionner les routes ».

5. La CACL et la Conférence des Maires

Dans le cadre d'une conférence extraordinaire présidée par Monsieur Serge SMOCK, les Maires de l'agglomération ont émis un avis mitigé sur l'absence d'un consensus global au regard des enjeux de cette infrastructure pour le territoire de la Guyane.

Ils sont conscients de la nécessité d'un tel ouvrage mais préconisent le désenclavement de la zone avec une nouvelle pénétrante vers l'île de Cayenne pour désengorger le trafic. Ils

souhaitent que la concertation soit au centre de tous les nouveaux projets structurants qui seront programmés pour le territoire de la Guyane.

6. La commissaire enquêtrice

La commissaire- enquêtrice, Mme Françoise Armanville a donné un avis favorable à la réalisation de ce projet assorti de réserves et de recommandations

<https://www.guyane.gouv.fr/content/download/18334/128772/file/Rapport%20commissaire%20enquêtrice%20Pont%20du%20Larivot-compressé.pdf>

Au regard des remarques recueillies dans l'enquête publique, le Préfet rencontrera les élus, acteurs socio-professionnels, associations environnementales et d'usagers le lundi 12 avril 2021 afin de présenter le projet de construction du nouveau pont du Larivot et examiner collectivement les suites à donner à l'enquête publique.

3 - LE POINT DE VUE DU CESECE GUYANE

A la suite de des rencontres initiées par le CESECE Guyane, les conseillers se sont interrogés sur :

- ✓ La réflexion de l'Etat relative au choix de construire un second pont jouxtant l'ancien : est-ce une contrainte budgétaire face à une population qui ne cesse d'augmenter et un réseau routier qui est aujourd'hui complètement saturé ?
- ✓ Le giratoire qui concentrera l'entrée et la sortie des deux infrastructures et provoquera en finalité l'apparition d'un goulot d'étranglement mettant ainsi en péril la sécurisation des flux de circulation,
- ✓ L'arrêt du doublement de la RN 1 jusqu'à Macouria voire Kourou,
- ✓ L'impossibilité de développer le réseau fluvial et particulièrement celui des marchandises compte tenu de la hauteur des ponts,
- ✓ Le non prise en compte d'une alternative supplémentaire au travers des navettes fluviales établies entre la pointe Liberté et le Larivot.

- ✓ A l'issue des différentes auditions citées antérieurement et après avoir pris en considération les nombreuses observations formulées en leur sein, les conseillers se prononcent en faveur de l'amélioration du réseau routier, particulièrement dans cette zone reliant le chef-lieu à l'ouest de la Guyane.

Cependant, il est à constater que le projet présenté en l'état manque à la fois d'ambition et de vision prospective face aux différents enjeux du développement auxquels sera confronté la Guyane de demain : Evolution démographique, projets de développement structurant à court, moyen et long terme.

III - LES PROPOSITIONS ET PRECONISATIONS DU CESECE GUYANE

1 – LES PROPOSITIONS

Le Cesece Guyane affirme sa volonté :

- ✓ De voir construire un pont à deux fois deux voies permettant d'absorber les flux de circulation liés au développement économique et démographique de la Guyane et prenant en compte le transport multimodal futur (TCSP), les piétons, les cyclistes et les poids lourds.
- ✓ De poursuivre le doublement de la RN1 étendu jusqu'à KOUROU.
- ✓ D'inscrire les moyens financiers à la hauteur des enjeux de développement de la Guyane (à l'instar de la Réunion qui a connu une situation d'extrême urgence et obtenu 1,10 milliards d'euros en investissement),
- ✓ De prendre en considération une vision globale et réaliste du futur développement territorial de la Guyane : le port de St Laurent du Maroni, les nouveaux et nombreux projets structurants inscrits dans l'ouest de la Guyane, les projets immobiliers en cours et à venir (Macouria, Montsinéry-Tonnégrante, St Laurent du Maroni),
- ✓ D'anticiper les conséquences faunistiques et halieutiques de cet estuaire de la rivière de Cayenne pour ne pas perturber l'écosystème estuarien notamment la grande variété de poissons migrateurs qui viennent s'y reproduire et les mammifères marins identifiés par le ZNIEFF.
- ✓ De sanctuariser les financements actuels afin de réviser le projet à sa juste mesure et d'y affecter des fonds complémentaires et adéquats,
- ✓ D'inscrire financièrement un engagement ferme de l'Etat en vue d'un troisième ouvrage prévu en remplacement du 1^{er} pont. Ce dernier arrivant à terme de son utilisation.
- ✓ De rendre public les résultats de l'étude relative à la durée de vie du 1^{er} pont
- ✓ De considérer la vocation économique de ce projet structurant notamment en matière de transport fluviale de marchandise. Cela nécessite une révision du tirant d'air de l'actuel projet à 20 ou 25m et non de 11m tel qu'il est proposé,
- ✓ D'insérer ce projet dans un cadre global considérant un redimensionnement de la RN1 jusqu'à Kourou et une réhabilitation globale de la RD5 et des ponts s'y attendant.

2 – LES PRECONISATIONS



Le Cesece Guyane préconise :

- 1. La Mise En Place D'une Commission Mixte Ad 'Hoc** pour la réalisation de nouveaux projets structurants impactant l'ensemble du territoire et dans laquelle pourrait figurer les collèges suivants :

A. Collège institutionnel

- ✓ Les services instructeurs de l'Etat
- ✓ Les services instructeurs de la CACL
- ✓ Les services instructeurs de la CTG
- ✓ Les services instructeurs des Mairies respectives

B. Collège économique

- ✓ Les services instructeurs des chambres consulaires : CCIG ; Chambre des métiers ; Chambre d'agriculture ; CRESS Guyane, FRBTP, MPI, CPME

C. Collège société civile

- ✓ Le CECESEG
- ✓ Les associations déléguées environnementales
- ✓ Deux représentants délégués des Conseils citoyens
- ✓ Grand conseil coutumier

L'objectif étant de réunir l'ensemble des institutions décisionnelles œuvrant pour un aménagement réel et durable de notre territoire.

Compte tenu de l'enjeu majeur d'un tel ouvrage et de son impact sur le développement économique, social et environnemental de notre territoire, force est de constater que la concertation avec l'ensemble des acteurs n'a pas permis d'aboutir à un projet permettant de répondre aux attentes des utilisateurs et de la population.

2. L'élaboration D'un Schéma D'aménagement Routier Pour La Guyane

Nous préconisons l'actualisation des différents schémas structurants et notamment l'actualisation du schéma de propositions pour un aménagement urbain adapté en Guyane datant de 2016 : <https://www.viepublique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/144000629.pdf>. Rappelant que « cette mission préconisait de mettre en œuvre une politique d'ensemble pour les opérations d'aménagement, en choisissant les sites d'urbanisation dans les SCOT et PLU sur la base de critères géotechniques, hydrologiques et d'accessibilité, en réalisant les infrastructures primaires pour l'ensemble des opérations futures et non au coup par coup, en menant une action foncière qui anticipe sur les besoins à long terme ».

3. L'adoption D'une Démarche Prospective A L'horizon 2060 Pour La Guyane

Il paraît nécessaire qu'une approche prospective puisse être introduite à l'ensemble des schémas de développement de la Guyane. Par conséquent, une vision prospective à l'horizon 2060 est indispensable en intégrant l'ensemble des problématiques territoriales de la Guyane au travers des enjeux socio-économiques, environnementaux et donc sociétaux. Une telle dynamique tant structurelle que conjoncturelle devra être collective en associant l'ensemble des acteurs décisionnels et collaboratifs dont l'État, la CTG, les EPCI, les communes, les chambres consulaires et la société civile organisée (Cesece Guyane et grand conseil coutumier).

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le rapport et demandent qu'une communication du grand public soit faite afin de faire partager les préconisations du conseil sur la construction du nouveau du Larivot.

POUR	CONTRE
37	00

Fait à Cayenne le 09 avril 2021

La Présidente du CESECE GUYANE

1ère Vice-Présidente du CESER France

Déléguée aux Outre-Mer

Ariane Fleurival
Ariane FLEURIVAL

